



FORMATIONS THEMATIQUES
LE STADE FOETAL
Paris

**Fiche d'information
et bulletin d'inscription**



*Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter
Un entretien est nécessaire avant toute inscription.
A bientôt.
Alain Bellone*

*06 35 59 18 88
alainbellone@sophr-analyse.eu*

*Pensez à la planète,
pour s'inscrire, merci de n'imprimer que les deux dernières pages.*



CYCLE ET FORMATION « ACCUEILLIR LA VIE »
STADE FOETAL : 3 JOURS - 21h30-480€ TTC - PARIS 18°
MATERNITE & FERTILITE : 4 JOURS (2x2j)- 28h-640€ TTC - PARIS 18°

« L'un des objets de la Sophro-Analyse Intégrative® est de favoriser une connexion fluide et puissante à l'Energie de Vie. Les 2 formations indépendantes qui composent le Cycle Accueillir La Vie abordent des thématiques aussi sensibles que fréquentes dans nos cabinets de praticien.

Accueillir La Vie 1, consiste à pouvoir saisir et libérer les blocages qui ont pu s'installer avant l'élaboration de la pensée, c'est à dire au stade foetal, dans la toute petite enfance en passant par la naissance. Accueillir La vie 2 & 3, concerne la maternité, la parentalité, la question de l'enfant, et aussi les difficultés entravant la conception d'un bébé et la transmission de la vie.

Ces formations, que vous pouvez suivre indépendamment ou sur la totalité du cycle, sont conçues et animées par Laurence Ledroit, Maître Praticienne en Sophro-Analyse Intégrative®, Formée par Claude Imbert, Laurence a enrichi son approche de la sophro-analyse avec Gaëlle de Gabriac puis aux côtés d'Alain Bellone. Elle pratique une sophro-analyse "vivante", "sensible" et "corporelle" tournée vers la Pulsions de Vie ! ». Laurence Ledroit



Laurence LEDROIT

Formatrice sur le Cycle Accueillir La Vie.

Superviseuse et supervisée

Maître Praticienne Sophro-Analyse Intégrative® spécialisée dans l'accompagnement des problématiques de fertilité, de la maternité et du stade foetal.

1/LE STADE FOETAL

La formation "Le Stade Foetal" offre la possibilité de repérer, chez soi-même puis chez les personnes accompagnées, l'expression encore actuelle des besoins archaïques. Elle nous invite à replonger en toute sécurité dans notre "Foetus Intérieur", sur les plans symboliques, émotionnels et sensoriels. Retrouver à l'aube de nos vies, nos pulsions de mort et de vie avec l'authenticité et l'intensité d'un tout petit et y répondre aujourd'hui de façon adéquate est l'occasion d'une véritable renaissance, d'un nouveau départ.

Cette formation est accessible à

- aux diplômés du Niveau 1 de l'IESA.
- aux Sophro-Analystes en exercice, de l'IESA ou d'autres horizons.
- aux praticiens de la relation d'aide.
- aux professionnels du monde médical: médecin, sage-femme, infirmier...

[Plus d'infos ? Click.](#)

2/FERTILITE & MATERNITE

Le module *Maternité et Fertilité* propose de préciser le cadre du sophro-analyste en nourrissant à la fois ses connaissances, sa sensibilité et sa créativité sur ces thématiques. L'hypofertilité est une souffrance qui conduit à venir libérer les blocages psychiques qui entravent la création. Comment le sophro-analyste peut-il soutenir l'éventualité de ne pas enfanter ? De même, comment peut-il accompagner ces moments uniques, privilégiés et intimes que sont la grossesse et la naissance ? En quoi peut-il favoriser une grossesse et un début de vie intra utéro au bébé dans une qualité de présence et de conscience ? Et « Accueillir la vie » n'est-ce pas avant tout inviter les femmes et les hommes à honorer celle qu'ils ont reçue autant que celle qu'ils donnent ?

[Plus d'infos ? Click.](#)

INSCRIPTION AUX FORMATIONS THEMATIQUES

- **Remplissez la page ou les pages correspondantes à la ou aux formations que vous avez choisies.**
Pensez à signer également les conditions générales de vente.
- **Choisissez votre option de règlement.**
- **Libellez vos chèques au nom de *Inspirer Expirer Sourire*.** Attention à la datation. N'oubliez pas qu'un chèque n'est pas encaissable au-delà de 1 an après la date d'émission.
- **Joignez la totalité des chèques correspondant à votre fractionnement.**
En cas de paiement fractionné, datez vos chèques en partant du mois précédant le début de la formation
- Joignez une **photo d'identité et le certificat médical si demandé.**
- Adressez votre dossier à **INSPIRER EXPIRER SOURIRE**
311 chemin des Aires Vertes
83340 LES MAYONS
- **Besoins de précision, d'informations ? merci de nous contacter.**
- **Avant toute inscription, nous vous remercions de nous appeler pour un entretien préalable au 06 35 59 18 88. Merci pour votre confiance, et à bientôt.**

*Pensez à la planète,
pour s'inscrire, merci de n'imprimer que les deux dernières pages.*

CONTRAT- ACCUEILLIR LA VIE-INSPIRER EXPIRER SOURIRE 2020

Ce contrat de formation est à renvoyer COMPLET à **Inspirer Expirer Sourire, 311 chemin des Aires Vertes, 83340 Les Mayons**

Le Stagiaire	
Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Profession :
Email :	Adresse :
Téléphone :	Code postal & ville:
Banque	N° des chèques stage

ACCUEILLIR LA VIE, LE STADE FOETAL : 3 JOURS

480€

ACCUEILLIR LA VIE: LE STADE FOETAL	Session Paris 13 au 15 Mars	<input type="checkbox"/>
Comptant	1 chèque d'arrhes de 144 € encaissé 2 semaines avant la formation et 1 chèque de 336 € encaissé après le 1° module.	<input type="checkbox"/>
Inscription à moins de 2 semaines du stage	1 chèque de 480€	<input type="checkbox"/>

IES se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de nombre insuffisant de personnes.
Fixé à 8 personnes pour chaque module du cycle . Merci pour votre compréhension.

Fourir un certificat médical attestant que vous êtes en de bonnes conditions physiques et psychiques pour suivre une formation concernant la psyché et impliquant des pratiques corporelles.

« Je reconnais avoir bien pris connaissance des conditions générales de vente de de IES / Institut Européen de Sophro Analyse.

Et je signe et joins les conditions générales à mon contrat.

J'ai joint l'ensemble des volets constituant ce Contrat de Formation : Agenda, Conditions financières et Conditions générales.

Compte tenu de la nature de cette formation je déclare que je suis en pleine possession de mes capacités physiques et mentales et je reconnais à L'Institut Européen de Sophro-Analyse le droit de me demander tout justificatif nécessaire concernant cette déclaration dans le cadre de ma certification professionnelle.

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire

En deux exemplaires - Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Fait à , le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA

Fait aux Mayons, le

.....

EURL au capital de 5000 euros SIRET 804594026 00028 RCS Draguignan—APE 8559A

CONTRAT SAI#1 INSPIRER EXPIRER SOURIRE/ CONDITIONS GENERALES 2020

Article 1: Le stagiaire déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis dans le Catalogue de l'Institut Européen de Sophro-Analyse (ou sur son site internet) et ayant valeur d'éléments de contrat sur la nature, la durée et l'objet des actions de formation, les conditions, les moyens pédagogiques et techniques, les modalités des contrôles des connaissances et la nature de la sanction de la (des) formation(s) qu'il désire suivre ; les références, titres ou diplômes des formateurs.

Article 2 « Objectif de la formation » : à l'exception des stages Expérientiels, le stagiaire reconnaît que cette formation est à but professionnel et n'est pas une thérapie personnelle ou de groupe.

Article 3 « Lieux, dates et programmes des formation » : le lieu du déroulement de la formation est indiqué sur le site Internet de l'Institut et/ou dans le catalogue. Il est confirmé 15 jours avant le début de la formation. Cependant, l'Institut se réserve le droit de modifier le lieu, les dates et le programme des formations. Le stagiaire est informé au maximum 15 jours avant la date prévue pour le début de la formation modifiée et en cas de désaccord, il a le choix entre le report du stage ou le remboursement des sommes versées.

Article 4 « Règlement Intérieur » : la confirmation de l'inscription à la formation/stage sera adressée après validation du présent contrat. Le règlement intérieur lui sera présenté au début du stage. Une convocation est adressée 15 jours environ avant le début de la formation/stage.

Article 5 « validation des formations professionnelles » : le souscripteur du présent contrat reconnaît s'inscrire à une formation professionnelle dont la validation de la certification est soumise à condition SAI1. Sous réserve que le stagiaire ait suivi la totalité des stages, qu'il ait rempli les conditions de validation mentionnées dans le catalogue, sur le site web et dans le *Guide de l'étudiant* remis en débute formation, et que IES ait reçu la totalité du règlement, il sera délivré au stagiaire à l'issue du Cycle SAI Niveau 1, le Diplôme Européen de Praticien en Sophro-Analyse Intégrative®. Idem pour le niveau 2 et le SOI Niveau 1. A l'issue de la formation en SAI1, SOI1 ou SAI2 et des formations comptant pour le Maître Praticien, l'étudiant dispose d'un an pour valider son diplôme. Une attestation de formation sera délivrée pour toute action de formation ou stage à la demande du contractant.

Article 6 « Propriété Intellectuelle des supports d'enseignement » : prenant en considération que la totalité de l'enseignement présenté dans le cadre des formations proposées par l'IESA est la propriété de IES, le stagiaire s'engage à ne pas utiliser les documents écrits et enregistrés autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation dans le cadre de ses études actuelles. Toute reproduction intégrale ou partielle, des cours, supports de cours ou autre, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement écrit de l'Institut Européen de Sophro-Analyse Intégrative®, pendant et après la formation, est donc illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Article 7 « Délai de rétractation » : conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, il est rappelé que dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée à l'organisme de formation. Aucune somme ne pourra alors être réclamée. Si en cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre le programme, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues. Le tarif de la formation est indiqué dans le Catalogue 2017.2018 et sur le site internet.

Article 8 « Tarifs & Paiement des prestations de formation » : les tarifs du présent document sont applicables jusqu'au 31 décembre 2018.

La réservation d'une place dans une session de formation ou un stage expérientiel, est acquise sous réserve des conditions suivantes :

1. Réception du contrat de formation dûment rempli 2. Réception de la totalité des chèques correspondant à la solution choisie pour chaque formation commandée. 3. Acceptation du dossier par la direction de IES. 4. « Arrhes » : la réservation à certaines formations est soumise au versement d'arrhes. Celles-ci sont remboursées intégralement à J-30 jours, à 50% à J-15 jours. Au-delà, elles sont intégralement encaissées. 5. « Paiement fractionné » : Le fractionnement du paiement entraîne des frais de gestion inclus dans le tarif spécifique au calendrier choisi. Cas de la formation SAI#1: les chèques sont déposés au 2 de chaque mois. Cas des autres formations : les chèques sont encaissés la semaine après le déroulement du module de formation.

Article 9 « Abandon de la formation » : en cas d'abandon, la formation est due dans son intégralité. Si l'abandon de la formation intervient pour des motifs avérés tels que maladie, ou accident, et confirmé par deux certificats médicaux, et par courrier recommandé, les prestations effectivement dispensées sont dues intégralement, celles non-effectuées sont remboursés à hauteur de 50%. L'étudiant est donc redevable de 50% du montant de la partie non effectuée de la formation à la date officielle de l'abandon (date de réception de son courrier RAR).

Article 10 « Garanti ZEN » Cycle SAI#1 Niveau 1: Le stagiaire peut renoncer à la formation à l'issue du premier séminaire du cycle sans aucune pénalité. Le stagiaire devra satisfaire à deux conditions : a) avoir réglé les arrhes correspondants au prix du 1^{er} module. b) avoir signalé au formateur son désir d'arrêter son cursus de formation au plus tard à la fin de la 3^e journée de formation du 1^{er} module. Passé ce délai, le stagiaire sera considéré dans le cas d'abandon de la formation de l'article 9. Si le stagiaire remplit ces deux conditions et confirme sa décision dans les 7 jours par l'envoi d'un courrier RAR, le ou les chèques remis à l'inscription lui seront retournés sous 15 jours, déduction faites des 480 € correspondant au prix normal du 1^{er} module.

Article 11 « Défaut de paiement - Chèque sans provision » : tout règlement refusé par l'organisme bancaire du stagiaire fera l'objet d'une facture forfaitaire de 30 € destinée à couvrir les frais bancaires et administratifs sans toutefois se substituer à la somme due ou aux frais et dommages pouvant être réclamés pour non-paiement. Le montant dû devra être réglé sous quinze jours.

Article 12 « Déontologie » : le stagiaire du Cycle SAI#1 qui obtient le diplôme de praticien et qui s'installe pour exercer la sophro-analyse intégrative s'engage à respecter le code déontologique de la profession et notamment à se faire superviser, et souscrire une assurance professionnelle.

Article 13 « Droit à l'image » : le stagiaire autorise par le présent contrat, IES, à utiliser à titre gracieux d'éventuelles photos ou enregistrements vidéo des formations où il est susceptible de figurer.

Article 14 « Communication des coordonnées personnelles » : IES s'interdit d'utiliser les coordonnées personnelles du stagiaire à d'autres fins que son usage propre dans le cadre du fonctionnement de l'IESA/IES. Cependant, le stagiaire accepte que ses coordonnées personnelles soient communiquées à l'ensemble des participants et de l'équipe pédagogique de la (des) formation (s) à laquelle (auxquelles) il est inscrit. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 (art 11-3), il dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations le concernant.

Article 15 « Connaissance des présentes Conditions Générales de Vente du Contrat de Formation » : les présentes conditions générales peuvent être modifiées par IES et une version actualisée est en permanence consultable en ligne sur le site de l'Institut : www.sophro-analyse.eu. En cas de modification, l'Institut s'engage à informer le stagiaire. Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de ces différentes dispositions ainsi que des conditions d'admission et de validation mentionnées dans le Catalogue et le site internet de l'Institut Européen de Sophro Analyse 2017-2018. Il donne son accord sur toutes ces dispositions.

Article 16 « Attribution de compétence » : en cas de désaccord de l'une des parties sur le présent contrat de formation, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver un accord à l'amiable. Tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclut entre la Société Inspirer Expirer Sourire EURL et le contractant sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence du tribunal de commerce de Draguignan.

Le Stagiaire

Prénom, Nom et signature du stagiaire

En deux exemplaires - Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Fait à ,

le

Pour Inspirer Expirer Sourire

Alain Bellone , Gérant IES, Directeur Pédagogique IESA

Fait aux Mayons, le